

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB-205-24-2026

Projet de règlement URB-205-24-2026 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville en vue de modifier les limites des périmètres urbains des Municipalités du Canton de Hemmingford et du Village de Hemmingford.

Chapitre 1 Dispositions générales

Section 1 : Dispositions déclaratoires

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville en vue de modifier les limites des périmètres urbains des Municipalités du Canton de Hemmingford et du Village de Hemmingford et porte le numéro URB-205-24-2026.

Article 2 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 Aire d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.

Article 4 Validité du règlement

Le présent règlement est adopté dans son ensemble, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe et alinéa par alinéa, de manière à ce que si un chapitre, une section, un article, un paragraphe, un sous-paragraphe ou un alinéa de celui-ci devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement demeurent en vigueur.

Section 2 : Dispositions administratives

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, chapitre A-19.1), le jour de la notification par le ministre d'un avis attestant que le règlement respecte les orientations gouvernementales ou, en l'absence d'avis, à l'expiration du délai de 45 jours prévu à l'article 53.7.

Chapitre 2 Dispositions normatives

Article 6 Modification du tableau 4.10

La 3^e ligne du tableau 4.10 est abrogée.

Article 7 Modification de la carte 11.2

La carte 11.2 est abrogée et remplacée par la carte 11.2 en annexe du présent règlement.

Article 8 Ajout de définition à l'article 14.2.4

La définition suivante est ajoutée à l'article 14.2.4 :

Habitation multifamiliale :

Habitation comprenant plus d'un logement.

Article 9 Modification du titre de l'article 14.3.5

Le titre de l'article 14.3.5 est abrogé et remplacé par le titre suivant :

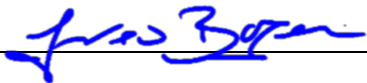
14.3.5 Critères généraux de gestion et d'aménagement des accès routiers dans le périmètre urbain des municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville, Canton de Hemmingford et de Village de Hemmingford

Article 10 Modification de l'article 14.8.7

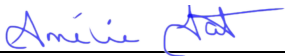
Le titre et le premier alinéa de l'article 14.8.7 sont abrogés et remplacés par le titre et l'alinéa suivant :

14.8.7 Mesures favorables au développement du transport actif dans les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville, Canton de Hemmingford et de Village de Hemmingford

Dans le but de favoriser le développement du transport actif dans le périmètre d'urbanisation des municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville, Canton de Hemmingford et de Village de Hemmingford, les municipalités doivent intégrer à leur plan et leurs règlements d'urbanisme des mesures favorisant la mobilité active et sécuritaire. Les mesures à prévoir doivent, au minimum, inclure :



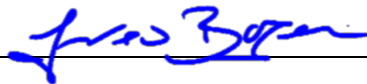
Yves Boyer
Préfet



Amélie Latendresse
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT D'APPROBATION

Avis de motion : 10 juin 2026
Adoption du projet de règlement et du D.N.M : 10 juin 2026
Avis du Ministre sur le projet :
Avis publication consultation publique : 12 juin 2026
Consultation publique:
Adoption du règlement :
Avis du Ministre :
Entrée en vigueur :
Adoption du D.N.M. :



Yves Boyer
Préfet



Amélie Latendresse
Directrice générale et Greffière-trésorière

ORIGINAL SIGNÉ LE 11 juin 2026

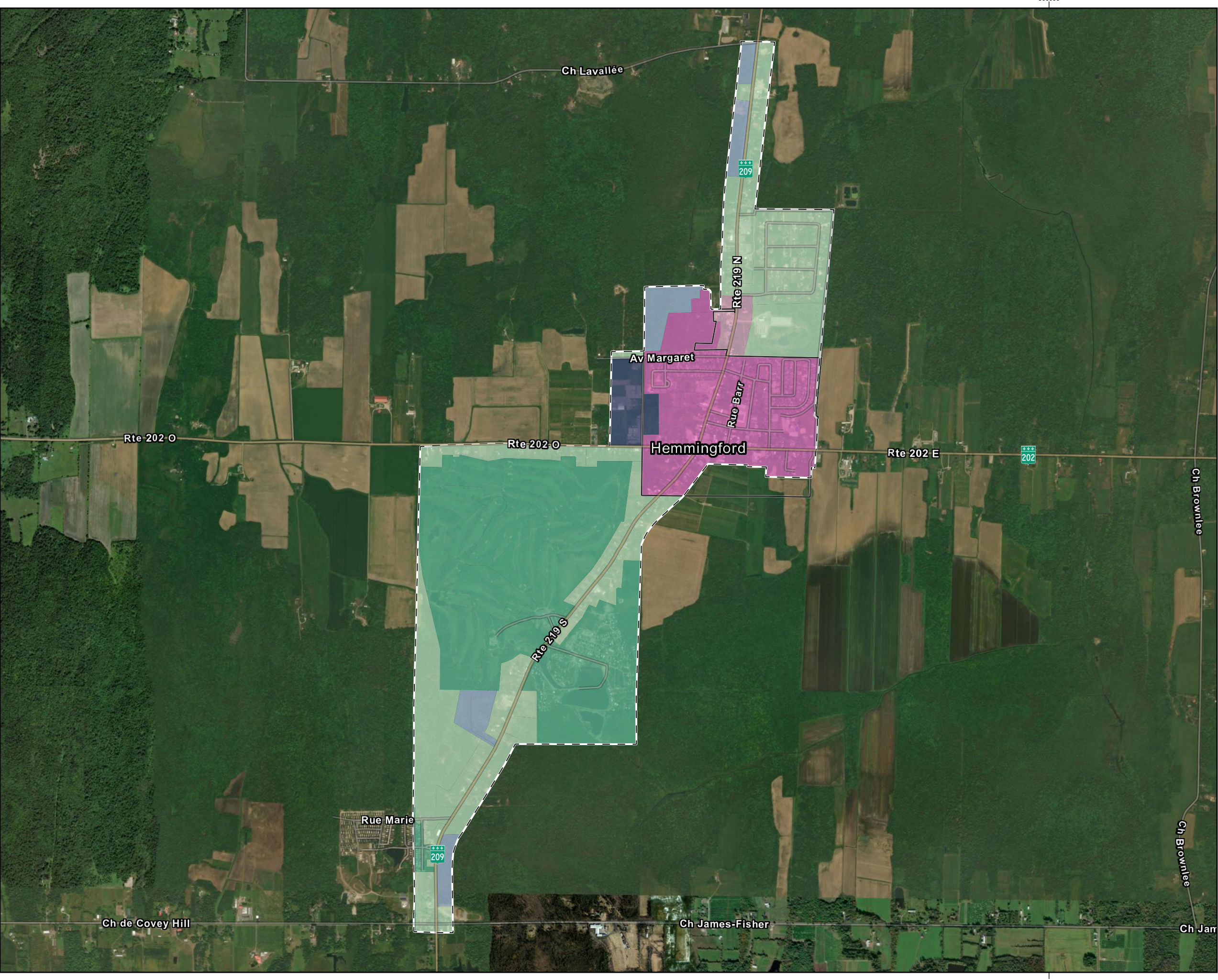
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

La directrice générale et greffière-trésorière



Amélie Latendresse
Le 12 juin 2026

ANNEXE 1



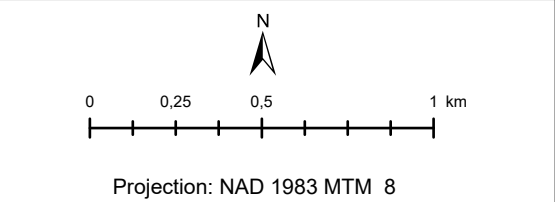
**11.2 Les grandes affectations
du territoire dans le périmètre
urbain du Village et du Canton
de Hemmingford**

Légende

Affectation

- Industrielle
- Rurale
- Récréative
- Réserve résidentielle
- Urbaine
- Urbaine secondaire

— Limite municipale
- - - Périmètre urbain



Sources:
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
© Gouvernement du Québec
MRC les Jardins-de-Napierville
©Esri